

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2009.

L'an deux mil neuf et le dix avril à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Serge RIGAUD, le maire.

Présents : EYMERY Jean-Claude, CANDY Roger, BERMOND François, ELAPHOS Marie-Hélène, BELLET Jean-Paul, CASTAGNO Pierre, NOISIER Françoise, RIGAUD Josiane et PINET Jacqueline.

Absent : BRUN Barnabé (pouvoir donné à ELAPHOS Marie-Hélène).

Secrétaire de séance : CANDY Roger.

Lecture du précédent compte rendu : Approuvé et signé.

Dépenses inférieures à 500 € HT réalisées en 2008 à intégrer en investissement pour le F.C.T.V.A. :

Un certain nombre de dépenses ont été réalisées en investissement mais leur coût étant inférieur à 500 € HT, il est nécessaire de délibérer pour confirmer que les achats effectués concernent des biens d'investissement sur lesquels la commune pourra récupérer la part de T.V.A. qui lui revient dans 2 ans.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Approbation des comptes administratifs 2008 :

C.C.A.S. : il est excédentaire pour un montant de 316,78 €.

Service de l'eau : il laisse apparaître un excédent global de 45 102,86 €.

Commune : il ressort un excédent de fonctionnement pour un montant de 221 248,25 € et un excédent d'investissement pour un montant de 80 860,53 € soit un excédent global de 302 108,78 €.

➤ En l'absence du maire, les trois comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

Affectation des résultats :

Les résultats des sections d'investissement l'ensemble des comptes administratifs étant excédentaires, les montants sont reportés respectivement dans chaque section concernée pour l'année 2009.

Approbation des comptes de gestion 2008 :

Les comptes de gestion 2008 des receveurs municipaux, dont les chiffres correspondent à ceux des divers comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal :

Suite au départ de M. ROBE, remplacé pendant deux mois par Mme MARTINOLLI puis par M. MARCHAND le nouveau receveur municipal, il est nécessaire de reconduire l'indemnité de conseil et de confection du budget, qui lui est allouée chaque année.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Vote des budgets primitifs 2009 :

Budget du C.C.A.S. : Bien qu'aucune écriture n'ait été enregistrée en 2008 et que le C.I.A.S. l'ait remplacé sur l'ensemble du canton, son existence est maintenue. Le montant des crédits votés à l'unanimité est de 316 € pour 2009.

Budget annexe de l'Eau : Adopté à l'unanimité, chaque section s'équilibre (avec une subvention d'équilibre de 22 656 € du budget principal) pour un montant total de 55 291 € en fonctionnement et 69 064 € en investissement avec comme projet principal la réalisation des périmètres de protection des sources dont les travaux sont programmés à partir du mois de juin.

Budget communal principal : Egalement adopté à l'unanimité, dépenses et recettes s'équilibrent en fonctionnement pour 395 338 € et en investissement pour 448 701 €. Les principales dépenses d'investissement concernent les travaux sur la voirie, l'aménagement de la traverse du village, l'acquisition de matériel subventionné pour les employés municipaux (tracteur + lame de déneigement), la réfection du petit patrimoine (lavoir de La Bégüe + monument aux morts) et le lancement de l'enquête publique relative à l'agrandissement du cimetière et la desserte du village par un accès débouchant sur la place de l'église.

Fiscalité : vote des taux des 3 taxes communales :

Le maire rappelle les taux de la fiscalité communale votés en 2008 qui étaient les suivants :

Taxe d'Habitation : 9,53 % - Taxe Foncière (bâti) : 21,64 % - Taxe Foncière (non bâti) : 104,31 %

Le conseil municipal décide de les maintenir pour 2009.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2009 (suite).

T.P.U. 2009 : montant de la compensation versée à la C.C.H.B. :

Le montant de la compensation relative à la Taxe Professionnelle Unique reversé en 2008 à la Communauté de Communes du Haut-Buëch reste inchangé pour l'année 2009.

- Délibération votée à l'unanimité.

Subventions aux associations :

Le maire rappelle les montants votés en 2008. Ceux-ci, dont le détail figure sur la délibération, sont maintenus pour l'année 2009.

- Délibération votée à l'unanimité.

Demande de subvention pour l'achat d'un tracteur agricole :

Parmi les investissements prévus dans le budget primitif 2009, l'acquisition d'un tracteur pour les employés municipaux permettra de compléter et moderniser l'ensemble du matériel mis à leur disposition. Cet engin sera également équipé pour effectuer le déneigement de la commune. Plusieurs devis ayant été établis, il est proposé de solliciter une subvention du Conseil Général pour cet achat.

- Délibération votée à l'unanimité.

Demande de subvention pour l'achat d'une étrave de déneigement et pour son adaptation :

Afin de compléter l'équipement du tracteur, il est prévu de changer la lame de déneigement actuelle, celle-ci étant trop ancienne et inadaptée. Parmi les devis reçus les élus qui le souhaitent se réuniront pour étudier et sélectionner le modèle le mieux adapté.

Le Conseil Général finançant également ce type d'investissement prenant en compte les frais d'adaptation sur le tracteur, il est proposé de le solliciter pour l'attribution d'une subvention.

- Délibération votée à l'unanimité.

Procédure d'urbanisme en appel : choix de l'avocat représentant la commune :

La commune ayant fait appel du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Gap le 3 juillet 2008 dans l'affaire qui l'oppose à Mme M-J. MEYSENQ, il est proposé de désigner le cabinet d'avocats Folco-Tourette domicilié à Grenoble pour défendre les intérêts de la commune dans cette requête devant la chambre des appels correctionnels de la cour d'appel de Grenoble.

- Délibération votée à l'unanimité.

Informations sur les dossiers en cours :

Traverse du village : Ce dossier étant plus avancé que les autres, il sera parmi les premiers engagés sur le calendrier des opérations.

Visite de Madame la Préfète : A l'occasion de sa visite cantonale prévue le 17 avril 2009, il sera évoqué le problème d'assainissement collectif, notamment sur l'implantation de la future station d'épuration qui pose des problèmes du fait du classement en zone inondable du secteur approprié (coût, contraintes techniques, nécessité de pompes de relevage...)

Questions diverses :

A.D.M.R. : Cette structure, qui jusqu'à présent mettait à disposition une partie de leurs locaux aux Restos du Cœur, sollicitent de ces derniers une participation financière aux charges locatives. Une négociation est en cours car si les Restos du Cœur n'obtiennent aucune aide financière, ils seront contraints de fermer l'antenne d'Aspres-sur-Buëch.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.,